

**OBSERVATOIRE**

**Extrait de l'Analyse Globale  
des données issues des appels  
au  
« 3919-Violences Femmes Info »  
Année 2016**

**Pour** *une société  
égalitaire non-sexiste*

**Contre** *les violences  
faites aux femmes*

**Reproduction autorisée avec mention de la source :**  
« **Fédération Nationale Solidarité Femmes –**  
[www.solidaritefemmes.org](http://www.solidaritefemmes.org) »

**Fédération Nationale Solidarité Femmes**  
CS60047  
75019 PARIS  
Tél. : 01 40 33 80 90  
Fax : 01 40 33 12 14

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2016 .....</b>	<b>5</b>
<b>DONNEES GENERALES RELATIVES AUX APPELS DU « 3919 – VIOLENCES FEMMES INFO » .....</b>	<b>10</b>
EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2014 ET 2016.....	10
PRINCIPAUX MOTIFS D’APPEL .....	10
DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE .....	12
STATUT DES APPELANTS AU 3919.....	13
<b>ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2016 .....</b>	<b>13</b>
PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919 .....	13
REGIONS RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2016.....	14
<b>SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2016 ....</b>	<b>17</b>
SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2016 .....	18
VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2016 .....	19
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS EN 2016 .....	21
<b>PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2016.....</b>	<b>23</b>
VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET VERBALES.....	25
LES VIOLENCES PHYSIQUES.....	25
LES VIOLENCES SEXUELLES .....	26
LES VIOLENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES .....	26
LES VIOLENCES SELON LA CLASSE D’AGE ET LA NATIONALITE .....	27
<b>CONTEXTES D’APPARITION ET D’AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2016 .....</b>	<b>28</b>
ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS .....	29
CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2016.....	30
<b>DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES.....</b>	<b>30</b>
DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE SANTE.....	32
DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE POLICE / GENDARMERIE .....	31
DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE JUSTICE .....	32
DEMARCHES AUPRES DES SERVICES SOCIAUX.....	32
<b>TYPES DE SOUTIEN.....</b>	<b>35</b>
<b>REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L’ISSUE DE L’ENTRETIEN.....</b>	<b>36</b>
<b>DONNEES SYNTHETIQUES – SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ENTRE 2014 ET 2016 .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>39</b>

## PREAMBULE

Le **3919-Violences Femmes Info (VFI)** est un service national d'écoute anonyme pour toutes les violences faites aux femmes. Il a pour mission principale d'apporter un soutien et une première réponse aux victimes et à leur entourage. Son numéro d'appel est le **3919**, d'où les dénominations **Violences Femmes Info-3919** ou **3919-Violences Femmes Info** ou encore tout simplement le « **3919** ». Le **3919 - Violences Femmes Info** offre ainsi un service unique d'écoute, gratuit y compris depuis les mobiles, répondant 7 jours sur 7.

### *La mission du service 3919*

Sa mission est réalisée par des écoutantes professionnelles qui mènent des entretiens à trois dimensions : l'écoute, l'information et l'orientation. Les personnes qui appellent sont majoritairement des victimes. Il peut également s'agir de l'entourage proche de la femme victime ou de professionnel.le.s en contact avec elle.

En 2014, pour renforcer la capacité de réponse du dispositif et afin d'optimiser la gestion d'un nombre toujours plus croissant d'appels, une réorganisation a été réalisée avec la mise en place d'un niveau de réponse supplémentaire dans le but de fluidifier le trafic d'appels et de s'adapter à la demande.

Pour rappel :

- ✚ **1<sup>er</sup> niveau de réponse : le pré-accueil Violences Femmes Info assure l'accueil des appelant.e.s du 3919, l'évacuation des appels parasites, la gestion optimisée du trafic des appels, le transfert ou l'orientation des appels vers le service adapté et la gestion des appels simples ; il donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique courte, dite *fiche pré-accueil*.**
- ✚ **2<sup>ème</sup> niveau de réponse : le service écoute reçoit les appels transférés par le pré-accueil. Il est dédié à l'écoute et au soutien des victimes (ou entourage des victimes), *principalement de violences conjugales*, à leur information et orientation vers des structures spécialisées ou vers des professionnel.le.s pertinent.e.s. Chaque appel donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique longue, dite *fiche Violences Conjugales (FVC)*.**

## Données globales

### 1. Nombre d'appels

En 2016, le « **3919** - Violences Femmes Infos » a recensé :

**61 259 appels traitables** avec **49 193 prises en charge téléphonique**.

### 2. Nombre d'appels pour Violences faites aux femmes :

22 797 appels :

- **95% (21 746) ont pour motif les violences conjugales, y compris le viol conjugal.**

- **4% concernent des violences sexuelles (883).**

Nous observons une augmentation du taux de déclaration des violences sexuelles en 2016, soit 2 points de + par rapport à 2015.

- **0.4% des violences sexuelles au travail (96)**

- 0.2% ont pour motif des mariages forcés (51),

- 0.1% des mutilations sexuelles (21).

## Violences conjugales

### 3. La très grande majorité : une femme victime d'un homme auteur de violences

**98%** des appels<sup>1</sup> concernent une victime **femme**<sup>2</sup> et dans **99%** de ces situations **l'agression est perpétrée par un homme**<sup>3</sup>.

### 4. Origine de l'appel

**72%**<sup>4</sup> **une femme victime ;**

14% des membres de la famille ;

9.8% des proches (ami.e.s, voisin.e.s, collègues..) ;

2.7% de professionnel.le.s ;

1.5% autre dont 0.2% auteurs de violences

### 5. Connaissance du numéro : en premier via Internet

32% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré avoir connu la plateforme d'écoute grâce aux recherches effectuées sur internet. Les femmes sont peu orientées par les professionnel.le.s vers le 3919.

<sup>1</sup> Information sur le sexe de la victime et de l'auteur soit 13 818 fiches

<sup>2</sup> 13 301 fiches

<sup>3</sup> 13 171 fiches

<sup>4</sup> 9 480 FVC

## 6. Régions :

- L'Île de France : 28% (2 543 fiches) ;
- l'Auvergne-Rhône-Alpes : 12% (1 064) ;
- les Hauts-de-France et la région PACA : 9% (789 et 777) ;
- l'Occitanie : 8% (713).

## Situation des femmes victimes de violences conjugales (FVHA)

### 7. Un premier appel au 3919

A plus de 80%, il s'agit d'un 1er appel. Mais 12%, des femmes rappellent le 3919.

### 8. Age

**Elles ont entre 30 et 50 ans (près de 56% des victimes).**

Au regard des données INSEE, les femmes âgées de **20 à 39 ans (54%) sont sur-représentées. 11% des victimes ont entre 18 et 25 ans.**

### 9. Focus : Emploi, ressources, violences économiques et administratives, hébergement instable : une précarisation due aux violences qui freine les démarches juridiques, empêche la sortie de la violence et la reconstruction

**Des différences significatives avec des victimes moins en emploi, avec moins de ressources et plus d'interruption dans leur vie professionnelle que les auteurs de violences.**

- + 51% des victimes seulement ont un emploi pour 69% (+ de 2/3) des auteurs
- + 23% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 13% des agresseurs
- + 55% des victimes touchent un salaire (déclaré ou pas) pour 74% des auteurs

Les auteurs de violences ont davantage de ressources et de biens « propres » que les victimes. Ces dernières sont aussi plus nombreuses à être touchées par une instabilité de leur activité professionnelle (situation de handicap/d'invalidité (116 femmes), arrêt maladie, congé parental).

- **Les violences économiques** sont révélées par 20%<sup>5</sup> des victimes :

- + Pour 51% il s'agit de chantage économique.
- + 49% dénoncent une non-participation aux charges et un contrôle des dépenses.
- + 31% ont révélé être dépossédées de leurs ressources financières et/ou des moyens de paiement (subtilisation et confiscation).
- + 116 femmes victimes ont déclaré avoir l'interdiction d'exercer une activité professionnelle.

---

<sup>5</sup> 1 890 fiches

- **Les violences administratives** existent pour 2% des victimes (confiscation de papiers administratifs pour 51%).

- **Lieu de résidence : 17% des femmes se trouvent en hébergement précaire** (Hôtel, CHRS, 115, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire, autre).

- **56% des victimes veulent quitter le domicile conjugal. 15.7% souhaitent le départ du partenaire.**

#### **10. L'auteur des violences est le partenaire régulier de la victime dans 80% des situations**

- **Dans les 2/3 des cas (72%), les victimes résident avec le partenaire violent.** Pour 45.8% de ces situations, **la relation, avec ce dernier, dure depuis plus de 10 ans**

- 45% des victimes sont mariées et 25% en concubinage.

-- **Près de 20% des victimes dénoncent les violences de leur ex-partenaire** et 47% des victimes ont déclaré que les violences se poursuivent plus de 1 an après la rupture.

#### **11. Focus : Enfants et violences conjugales**

**Plus de 4 femmes sur 5 ont au moins un enfant (82%).** 54% des victimes déclarent avoir entre 2 et 3 enfants. Plus de 15 000 enfants au minimum seraient concernés par les violences au 3919.

✚ **92% des femmes (décrivant la situation de leurs enfants) indiquent qu'ils sont exposés aux violences et 22% qu'ils sont victimes de maltraitances directes.**

✚ **97% des femmes indiquent peur, anxiété, angoisse et stress** et 15% perte d'estime de soi et sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s). Pour 8% leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.

Ces données restent stables par rapport aux années précédentes.

✚ 59% se trouvent au domicile conjugal, 20.3% ont leur domicile propre (étudiant.e.s, majeur.e.s), 18.8% résident avec leur mères, 4.1% sont chez un tiers, en foyer ou en famille d'accueil. **On note que dans cet échantillon, malgré les violences conjugales, 8.8 % des enfants résident chez l'auteur des violences ou en résidence alternée.** (n= 5 141 fiches indiquant le lieu de résidence des enfants)

## 12. Six types de violences conjugales et en moyenne les victimes en dénoncent plusieurs formes (2.5)

- ✚ **Violences psychologiques** : 84% des victimes (dont humiliations, reproches 86% et dénigrement, mépris 75%).
- ✚ **Violences verbales** : 72% des victimes (dont injures et insultes, 87%).
- ✚ **Violences physiques** : 66% des victimes (dont coups portés à main nue, coup de pied, 77%).
- ✚ **Violences sexuelles** : 8% des victimes (dont viol conjugal, 54%).
- ✚ **Violences économiques** sont révélées par 20% des victimes (dont chantage économique, 51%).
- ✚ **Violences administratives** sont révélées par 2% des victimes (confiscation de papiers administratifs, 51%).

**En 2016, une femme sur dix a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort.**

## 13. Focus : Violences sexuelles par compagnon ou ex-compagnon

En 2016, **713 (8%) femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dont 4% de viol conjugal.**

En moyenne, les victimes subissent 2 formes de violences sexuelles.

Le taux de déclaration des violences sexuelles a augmenté de 1.4 points entre 2012 et 2016 mais les violences sexuelles au sein du couple restent peu dévoilées

- ✚ **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle au sein du couple.**  
382 femmes soit 54% des femmes victimes de violences sexuelles ont ainsi déclaré en avoir été victime.
- ✚ le harcèlement sexuel est également dénoncé par 25% des victimes.
- ✚ Pour 19% d'entre elles, on relève des pratiques sexuelles imposées.
- ✚ **14 femmes ont révélées être forcées à la prostitution et 23 femmes ont eu un.e partenaire sexuel.le imposé.e par l'agresseur.**

499 (70%) ont déclaré avoir été victime de violences sexuelles graves (viol ou tentative de viol, pratiques ou partenaires sexuels imposés).

Parmi elles, 221 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (44%). Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce particulièrement, lorsqu'il y a la révélation d'un viol conjugal et/ ou d'une tentative de viol conjugal (69% et 61% respectivement). Voir p 34/35.



14. **71%** des victimes décrivent de graves **conséquences psychiques et physiques** et 43% des conséquences sociales.

## Démarches

15. Entre 2015 et 2016, **on observe une baisse sensible du taux de déclaration des démarches**, en particulier auprès des services de police (38%) et de santé (31%), (les plus sollicités), services de justice (14%), services sociaux (9%)

- ✚ On observe plus de démarches vers les services de police et de gendarmerie pour les femmes de moins de 20 ans et de 20 à 29 ans comparé à celles de 50 à 69 ans qui s'adressent plus aux services de santé. **La part des démarches effectuées auprès des services de police diminue à mesure que l'âge augmente.**
- ✚ Les femmes de plus de 70 ans sont les plus nombreuses à faire appel aux services sociaux.
- ✚ Les jeunes femmes de moins de 20 ans s'adressent aussi à plus de 42% aux services de santé.

16. Au **3919**, la famille représente pour **46%** des femmes victimes (n=3 411) le **premier soutien mentionné face aux agressions**.

## EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2014 ET 2016

Tableau 1 – Distribution des appels au 3919 en 2014-2016 par motif d'appels

Activité téléphonique de la plateforme du 3919-Violence Femmes Info	2014	2015	2016
Appels traitables	72 138	65 803	<b>61 259</b>
Prise en charge téléphoniques <sup>6</sup>	50 780	48 863	<b>49 193</b>
QS%	70%	74%	<b>80%</b>

Source : FNSF 3919-2016.

En 2016, le **3919** a reçu **61 259 appels traitables**. Entre 2015 et 2016 le trafic d'appels a connu une diminution de 7%. En 2016, il n'y a pas eu de médiatisation<sup>7</sup> équivalente à celle connue en 2014 voire en 2015 sur les violences faites aux femmes et le **3919**.

Sur les 61 259 appels traitables, **49 193 ont été pris en charge**. La **qualité de service du 3919 étant de 80% gagne 6 points par rapport à 2015**.

## PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL

Tableau 2 – Répartition des appels au 3919 par type d'appels en 2016

Motif d'appel 3919-VFI	N	%
<b>Violences faites aux femmes</b>	<b>22 797</b>	<b>67,3</b>
Infos/renseignement	4 278	<b>12,6</b>
Autre type de violence	1 658	<b>4,9</b>
Parasite	5 119	<b>15,1</b>
Total	<b>33 852</b>	<b>100,0</b>

Source : FNSF 3919-2016.

**28 733** prises en charge téléphoniques concernent des « **appels à contenu** », soit 85% des prises en charge téléphoniques en 2016, (89% en 2015).

<sup>6</sup> Anciennement nommés « appels traités »

<sup>7</sup> Voir campagne sur les violences conjugales ayant eu lieu en 2014.

**Tableau 3 – Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2016**

Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI	N	%
Violences conjugales	21 746	95,4
Violences sexuelles	883	3,9
Harcèlement sexuel au travail	96	0,4
Mariage forcé/crime dit d'honneur	51	0,2
Mutilation sexuelle féminine	21	0,1
<b>Total</b>	<b>22 797</b>	<b>100,0</b>

Source : FNSF 3919-2016.

Champ : Tout type d'appel ; Appel « Violences faites aux femmes ».

En 2016, **21 746 prises en charge téléphoniques** au **3919** sont des appels **pour violences conjugales soit 95% des appels « violences faites aux femmes »**.

4% concernent des violences sexuelles. 0.2% ont pour motif des mariages forcés, 0.4% des violences sexuelles au travail et 0.1% des mutilations sexuelles. Les violences sexuelles augmentent de près de 2 points par rapport à 2015 (2%).

✚ 7 928 fiches d'appels Violences Conjugales sont des appels traités par le 1er niveau de réponse. Ces fiches courtes ne sont pas analysées par l'Observatoire de la FNSF.

En conséquence, ce sont **13 818** fiches d'appels, appelées ci-après fiches VC (FVC) qui sont analysées dans le présent document pour l'année 2016, soit :

- des appels pour violences conjugales,
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau
- et ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique sur la fiche longue du **3919**

### **Note méthodologique**

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées. Leur objectif premier étant l'écoute.

Sur les 13 818 fiches Violences Conjugales (FVC) du **3919-VFI**, au total :

✚ **13 171** fiches Violences Conjugales concernent une femme victime d'un agresseur masculin (FVHA) quelque soit le statut de l'appelant.e.<sup>8</sup>

L'analyse des parcours porte, à partir de cet échantillon, sur les **fiches dont l'appel a été émis par une femme victime de violences conjugales**. En conséquence, la **population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 9 480 (soit 3919-France = 9480 ou N = 9 480)**.

<sup>8</sup> 13 635 fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

**Taux de réponse** : n/N est exprimé en pourcentage à la suite de chaque tableau. Il correspond au nombre de victimes ayant renseigné la variable analysée.

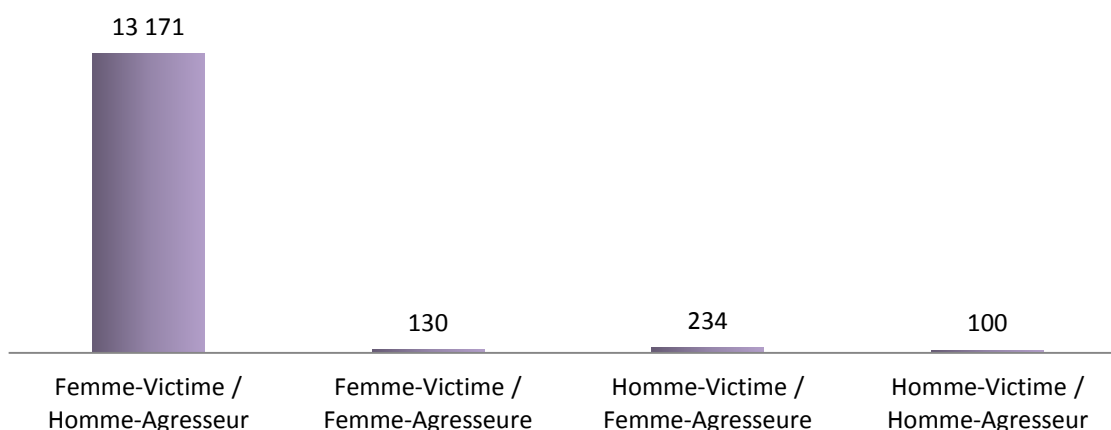
"N" = Population de référence pour l'ensemble de l'étude.

"n" = Sous ensemble "N", à savoir, de la population de référence.

A noter que les non « **non réponses** » ou « **non renseignées** » ont été éliminées des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variables traitées.

## DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE

**Graphique 1 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919-France en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2016**



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 13 635 fiches. Taux de réponse : 99%.

**Au niveau national, près de 98%** des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où **la femme est une victime et l'homme un agresseur**, prédominent. Elles représentent **97%** de l'ensemble des types de relations conjugales (hétérosexuelle, lesbien, gay). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux couples homosexuels est trop faible pour être considéré dans l'analyse (idem pour les hommes victimes de violences conjugales).

**Tableau 4 - Nombre de fiches violences conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2016**

Sexe de la victime / sexe de l'agresseur/Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge pour une écoute (hors pré-accueil)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)	95.9	96.0	96.3	96.8	96.8	96.6
Homme-Victime/ Femme-Agresseur (HVFA)	2.0	1.9	1.7	1.3	1.6	1.7
Femme-Victime / Femme-Agresseur (FVFA)	1.0	1.7	1.2	1.2	0.9	1,0
Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)	0.7	0.6	0.8	0.7	0.6	0,7

Source : FNSF 3919-2016.

\*Note : Voir commentaires Tableau 1.

## STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919

**72% des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes (soit 9 480 fiches).**

- Plus d'une fiche Violences Conjugales sur dix concernent un appel émis par un membre de la famille de la victime ou de l'auteur (14%).
- La part des prises en charge téléphoniques relatives à l'entourage de la victime reste stable depuis 2014 (près de 10%). Plus de la moitié d'entre elles émanent des appels émis par les ami.es des victimes.
- A l'instar des années précédentes les professionnel.les (social, santé, police/gendarmerie et justice) contactent peu le 3919. Ils représentent 3% des prises en charge téléphoniques. En outre, cela concerne principalement des professionnel.les du social et de la santé (307 fiches).

## ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2016

### PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919

Selon les informations enregistrées dans 5 408 fiches Violences Conjugales.

- C'est principalement grâce aux recherches effectuées par internet que les femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service (32%).** Pour 9% des victimes écoutées cette information leur est parvenue par la diffusion de documentations (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...).
- 10% des victimes ont déclaré avoir été orientées par un proche ou quelqu'un de leur entourage. C'est légèrement moins qu'en 2015 (-2.5 points).

Dans l'ensemble, **les professionnel.les participent peu aux orientations vers le service d'écoute**. Ce sont les **services de police ou de gendarmerie (2%) qui orientent le plus les victimes vers le 3919**, suivis par les services de santé (2%) et les **services sociaux (1%)**. L'orientation par les services de justice (0,2%) et de l'éducation (0,03%) est quasi nulle.

### **Fréquentation du service**

La fréquentation du service reste identique, d'une année à l'autre. Pour 88% des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919, il s'agit d'un premier appel. Elles sont cependant plus d'une femme sur dix à avoir déjà appelé le 3919.

## REGIONS RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2016

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, ci-dessous le classement des **cinq régions de France** qui concentrent le plus d'appels Violences Conjugales émis vers le **3919**:

- 1 – La région **Ile de France**, (2 543 fiches, soit 28.4% des FVC).
- 2 – La région **Auvergne-Rhône-Alpes**, (1 064 fiches, soit 11.9% des FVC).
- 4 – La région **Hauts-de-France**, (789 fiches, soit 9% des FVC).
- 3 – La région **PACA**, (777 fiches, soit 9% des FVC).
- 5 – La région **Occitanie**, (713 fiches, soit 8% des FVC).

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif **3919** correspond, à quelques disparités près (dans certaines régions nous relevons une légère sous représentation), à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français.

**Cette année encore l'Ile de France<sup>9</sup> fait figure d'exception puisque l'on y observe une forte surreprésentation des femmes au 3919** (voir *annexe 1* la comparaison des données INSEE avec la répartition par département des données du **3919**).

---

<sup>9</sup> En 2016, cette région disposait de **12 associations sur le territoire**. Ces dernières participent localement à une plus forte visibilité du service d'écoute. Ceci pouvant en partie expliquer les résultats présentés pour l'Ile de France.

**Tableau 5 - Répartition des appels au 3919 suivant le lieu de résidence des victimes et population INSEE des femmes de 20 ans et + par régions**

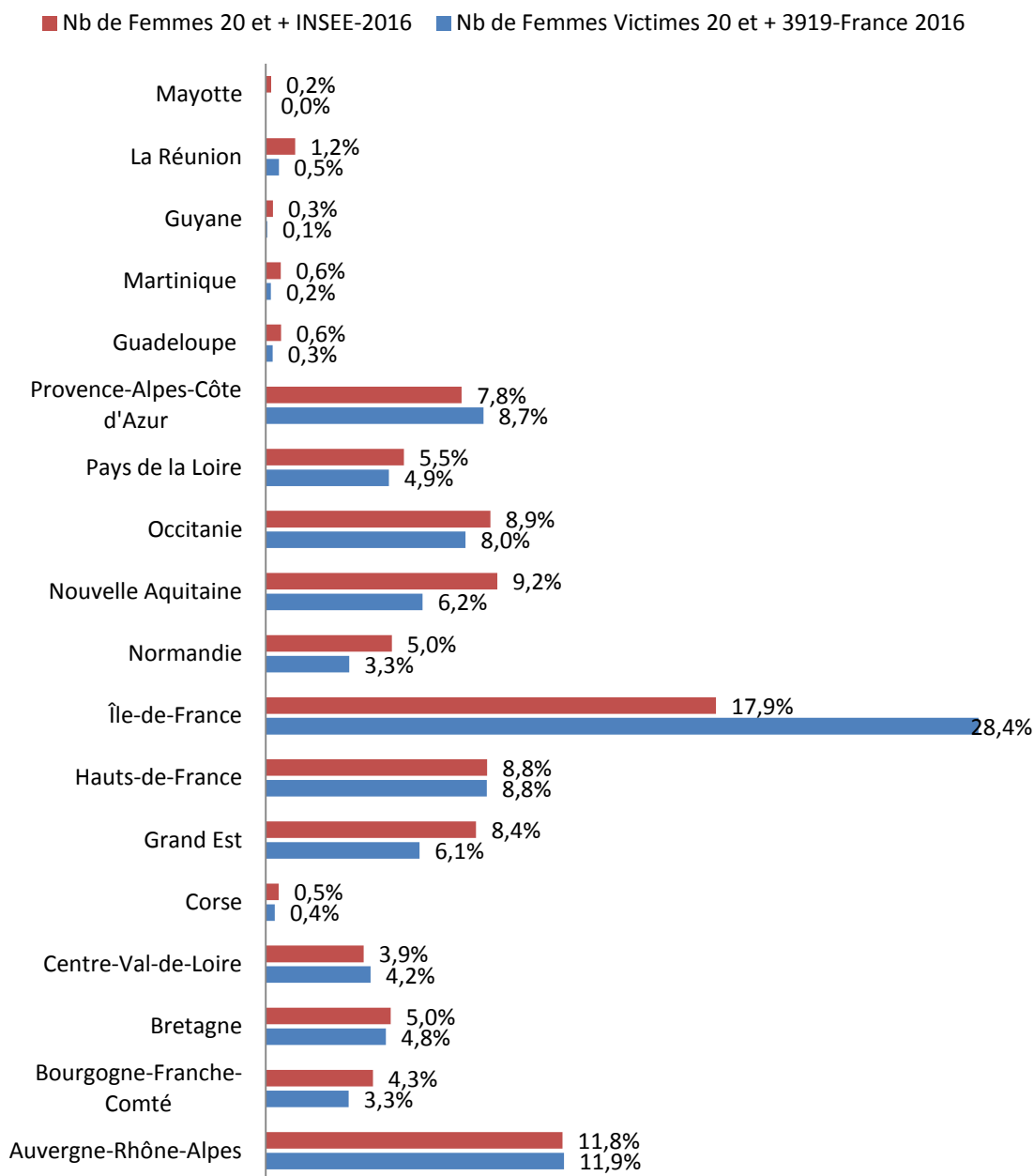
Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919-France 2016	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2016
Auvergne-Rhône-Alpes	1 064	3 119 187
Bourgogne-Franche-Comté	296	1 127 598
Bretagne	429	1 313 682
Centre-Val-de-Loire	374	1 029 483
Corse	32	137 019
Grand Est	549	2 211 070
Hauts-de-France	789	2 327 810
Île-de-France	2 543	4 733 055
Normandie	298	1 325 001
Nouvelle Aquitaine	560	2 433 434
Occitanie	713	2 361 044
Pays de la Loire	440	1 453 719
Provence-Alpes-Côte d'Azur	777	2 060 064
Guadeloupe	25	161 452
Martinique	19	158 614
Guyane	6	76 787
La Réunion	47	309 323
Mayotte	0	56 739
<b>Total</b>	<b>8 961</b>	<b>26 395 081</b>

Source : FNSF Fiches 3919-2016 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2016).

Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DOM-COM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.

Note : Taux de réponse 95%.

## Graphique 2 : Répartition des appels au 3919 suivant le lieu de résidence des victimes et population INSEE des femmes de 20 ans et + par régions



Source : FNSF Fiches 3919-2016 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2016).  
 Champ : Population féminine 20 ans et plu, France métropolitaine et DROM-COM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.  
 Note : Taux de réponse 95%.



**AGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES**

82% de fiches sont renseignées pour les victimes (soit n= 7 734 fiches) et 35% (soit n= 3 280 fiches) de fiches violences conjugales précisent l'âge des auteurs de violences.

**Tableau 6 – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes et des agresseurs de violences conjugales au 3919**

Classe d'âge	Victimes	Agresseurs
< 20	1,3%	0,4%
20-29	21,0%	14,0%
30-39	32,4%	30,3%
40-49	23,8%	26,4%
50-59	13,5%	16,6%
60-69	6,0%	8,5%
>70	2,0%	3,8%
Total	100,0%	100,0%

Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

- ✚ **Comme les années précédentes, par rapport à l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales au 3919 celles âgées de 30 à 39 ans sont les plus représentées (soit 32%).**
- ✚ Plus d'un cinquième des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans.
- ✚ Les moins de 20 ans ne représentent que 1% des victimes de violences ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919.
- ✚ 29% des agresseurs et 22% des victimes sont âgées de plus de 50 ans.

**Les femmes ayant entre 18-25 ans représentent 11% des victimes de violences conjugales prises en charge au 3919.**

Entre 2015 et 2016 pour chaque tranche d'âge considéré des victimes de violences conjugales il n'y a pas eu d'évolution majeure. Notons, néanmoins que la part des femmes victimes de violences conjugales ayant plus de 50 ans a légèrement augmentée (+ 1.6 points).

## SITUATION ADMINISTRATIVE DES VICTIMES

La majorité des victimes et des auteurs de violences conjugales sont de nationalité française. En 2016, 74% des victimes ont déclaré être de nationalité française sur les 2 864 fiches renseignées.

Les femmes victimes de violences conjugales étrangères se déclarant en situation irrégulière restent minoritaires au 3919.

## SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2016

### TYPE DE RELATION CONJUGALE

Lors de l'entretien téléphonique, 92% des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences.

- ✚ **Dans 79% de ces situations, il s'agit du partenaire régulier de la victime. 45% des victimes déclarent être mariées et 25% être concubines.**
- ✚ L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans 20% des situations traitées en 2016. En outre, dans 46% de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours, fin lors de la rupture mais peuvent se poursuivre bien après.

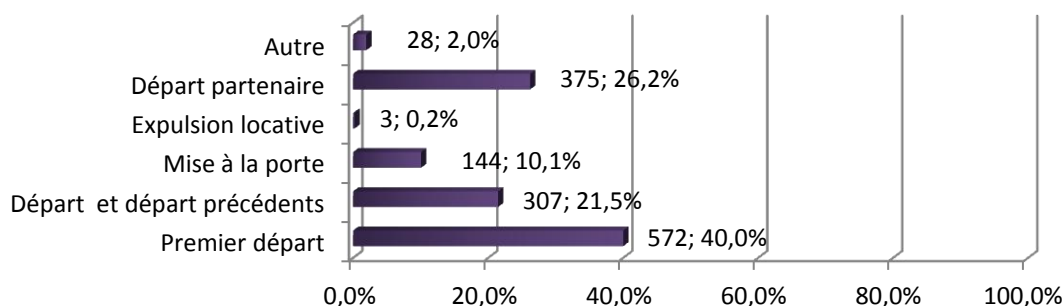
### LIEU DE RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de 82% des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute (n= 7 771).

- ✚ **Lors de l'appel, plus de la moitié des femmes victimes de violences conjugales occupent encore le logement du couple ou celui du partenaire (60%, soit +0.7 points par rapport à 2015).**
- ✚ 26% des victimes résident dans leur propre logement.
- ✚ 17% des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle précaire, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire autre).

**Graphique 3 – Motif de non cohabitation avec l’auteur des violences, au moment de l’appel (n= 1 429)**



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : Taux de réponse 15.1%. Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

15% des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l’appel avec l’auteur des violences.

- ✚ Au moment de l’appel 40% d’entre elles étaient hors du logement habituel et il s’agissait d’un premier départ, suite aux violences conjugales.
- ✚ Le départ du partenaire violent a concerné plus d’un quart des situations de violences (soit 26%) ayant fait l’objet d’un appel au 3919.
- ✚ Suite aux violences conjugales, 144 femmes ont été mise à la porte par leur agresseur.

## VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2016

### SITUATION FAMILIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

A l’instar des années précédentes, plus de quatre femmes sur cinq (82%)<sup>10</sup> victimes de violences conjugales ont au moins un enfant.

- ✚ 84% des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple.
- ✚ Dans plus de la moitié, les femmes victimes déclarent avoir entre 2 et 3 enfants (54%).

La grossesse, la naissance ou l’adoption sont les facteurs d’aggravation ou d’apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d’aggravation »). Le fait d’avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observé au 3919.

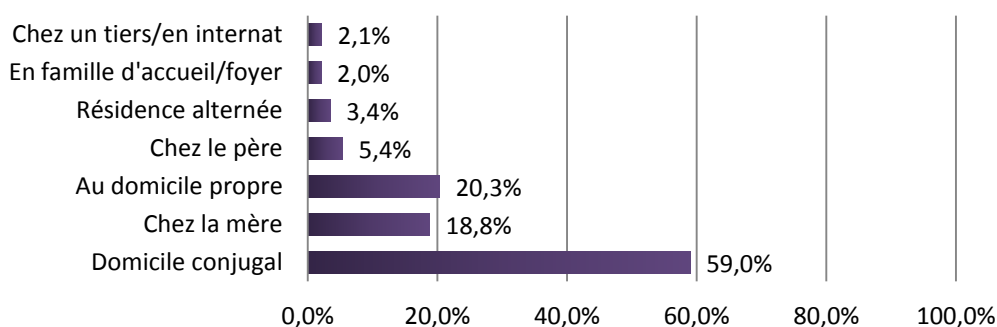
**En 2016, selon les 5 982 fiches répertoriant le nombre d’enfant par femme, plus de 12 665 enfants sont concernés par les violences conjugales.**

<sup>10</sup> 5982 fiches font mention des enfants

## LIEUX DE RESIDENCE DES ENFANTS EXPOSE.E.S AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les enfants sont également les premières victimes des violences conjugales en y étant soit exposés mais peuvent aussi être victimes de maltraitance directes. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants revêt une importance considérable.

**Graphique 4 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 5 141)**



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : Taux de réponse 54.2%. La somme des pourcentages est supérieure à 100 car réponses multiples.

**Sur les 5 141 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, 59% des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal.**

- ✚ En 2016, 2% des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer. Au minimum, 202 enfants sont concerné.e.s par ces mesures.
- ✚ Dans 5% des situations l'enfant est hébergé.e chez le père exclusivement et dans 3% il/elle fait l'objet d'une résidence alternée<sup>11</sup>.

En 2016, 7 072 femmes ont déclaré être enceinte et/ou avoir au moins 1 enfant 39% d'entre elles ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant(s) et leurs manifestations. Parmi celles-ci :

- ✚ 92% des victimes ont déclaré que leurs enfants sont témoins des violences et 22% qu'ils sont victimes de maltraitances.
- ✚ 6% des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur encontre ou vers une tierce personne.

<sup>11</sup> Selon les données publiées en 2015 par le ministère de la justice concernant les décisions JAF sur la résidence des enfants mineurs en 2012<sup>11</sup>, sur l'ensemble de ces divorces prononcés (66 400) par la ou le juge, dans 6% des situations il est question d'une résidence habituelle chez le père et dans 21% des situations d'une résidence alternée (ces données ne désignent, ne distinguent pas les situations de violences conjugales).

## CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

Ces violences ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. 32% des victimes ont dénoncé les conséquences des violences conjugales sur la santé globale de leur(s) enfant(s) (soit 2 267 victimes). Parmi lesquelles :

- + **97% d'entre elles ont cité la peur, l'anxiété, l'angoisse et le stress comme principales conséquences et 15% ont décelé une perte d'estime de soi et un sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s).**
- + **8% des victimes ont indiqué que leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.**

Ces données restent stables par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, 6% des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants.

Les conséquences les plus fréquemment citées sont l'isolement, le repli sur soi, mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces conséquences sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes. La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.

## SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS EN 2016

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Les données présentées ci-dessus permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Bien que partielle (3 806 fiches renseignent sur l'activité de la victime et 3 245 fiches celle de l'agresseur), nous pouvons nous confirmer les tendances observées les années précédentes:

- + **plus d'étudiantes chez les victimes (soit 3%) que chez les agresseurs (soit 0.9%).**
- + **8% des agresseurs et 5% des victimes sont des retraités (idem en 2015).**

L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF<sup>12</sup> comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

En outre, contrairement aux auteurs des violences, les données nous montrent qu'elles sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique.

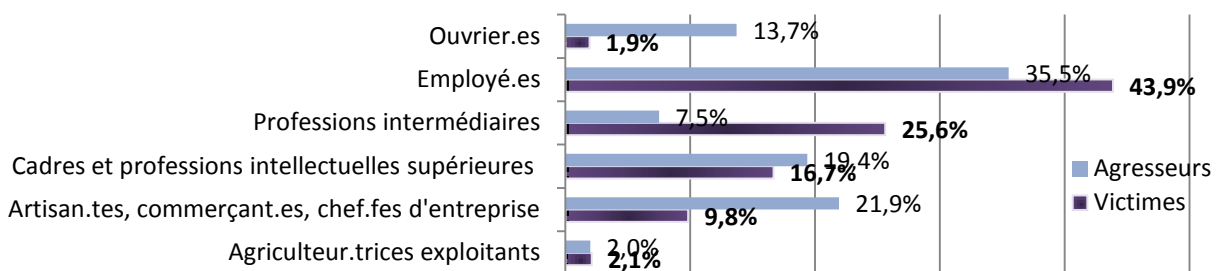
<sup>12</sup> Maryse Jaspard et al. ENVEFF, La documentation française, juin 2002

- ✚ 4% des victimes ont indiqué être en congé maternité ou en congé parental.
- ✚ 3% ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente 1% pour les agresseurs.
- ✚ 5% des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à 1% pour les auteurs de violences conjugales.

En ce qui concerne la situation face à l'emploi :

- ✚ 51% des victimes seulement ont un emploi pour 69% (+ de 2/3) des agresseurs
- ✚ 23% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 13% des agresseurs
- ✚ 5% des victimes et 6% des agresseurs sont au chômage.

**Graphique 5- Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel**



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 570. Taux de réponse : 6% ; n (agresseurs) = 707 Taux de réponse : 8%.

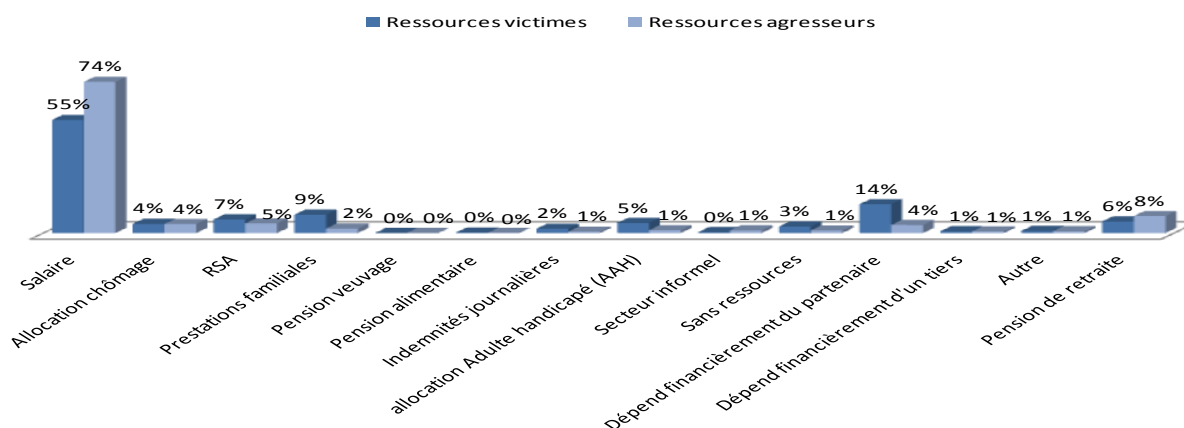
Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au 3919. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes on note :

- ✚ Pour les employé.es : 44% des victimes et 36% des agresseurs.
- ✚ Une surreprésentation des agresseurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (22% des auteurs et 10% des victimes) ainsi que chez les ouvriers (14% des auteurs et 2% des victimes).
- ✚ Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 17% des victimes et 19% des agresseurs.

Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère (38%) est inférieur à celui des femmes de nationalité française (soit 53%, idem 2015).

## LES RESSOURCES

Graphique 6 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 2 025. Taux de réponse : 21.4% ; n (agresseurs) = 1 829 Taux de réponse : 19.3%. Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » que les victimes de violences conjugales.

✚ 55% des victimes et 74% des auteurs de violences conjugales perçoivent un salaire.

## PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2016

Solidarité Femmes distingue six types de violences compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919:

**Violences Verbales (cris, injures, ...)**

**Violences Psychologiques (humiliation, menaces...)**

**Violences Physiques (coups, brûlures, séquestration...)**

**Violences Sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)**

**Violences Économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)**

**Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)**

Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales cumulent plusieurs formes de violences (2.5) et subissent des **violences psychologiques**.

**Tableau 7 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales**

Principales violences déclarées en 2016	Nb de Victimes	Nb de faits déclarés
Violence verbales	6 854	16 079
Violences psychologiques	7 990	29 344
Violences physiques	6 289	10 142
Violences sexuelles	713	974
Violences économiques	1 890	3126
Violences administratives	190	241

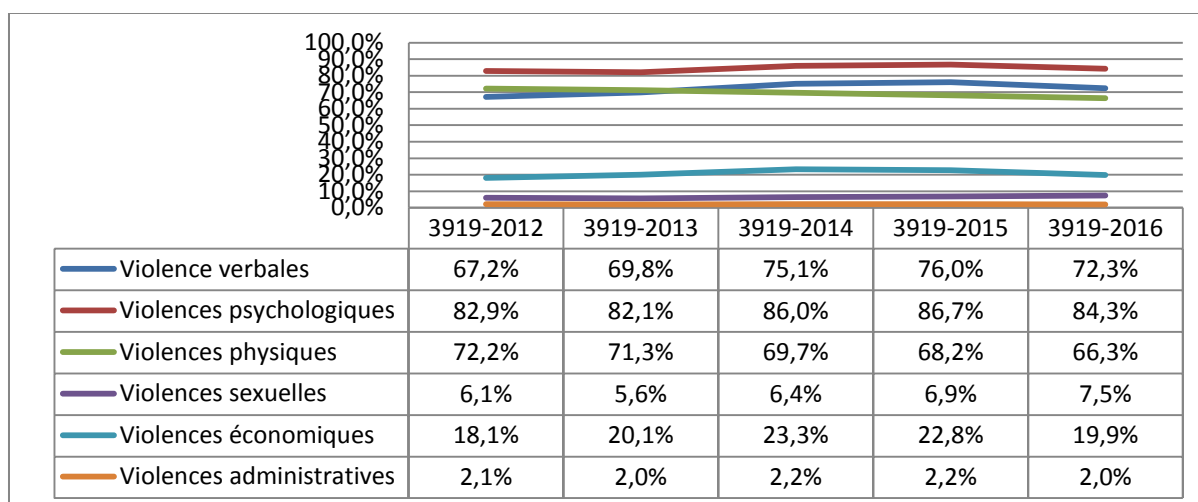
Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2016= 9 480 (victimes).

On note depuis 2012 une baisse régulière du taux de déclarations portant sur les violences physiques (-6 points) et une hausse continue de celles sur les violences sexuelles.

**Graphique 7 – Evolution 2012-2016 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences**



Source : FNSF 3919-2016

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2016= 9 480 (victimes) ; N-2015= 11 300 (victimes) ; N-2014= 12 047 (victimes) ; N-2013= 13 324 (tout public) ; N-2012= 13 417 (tout public). Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

L'expression « femme battue » est donc loin d'englober l'ensemble des violences conjugales. En effet, celles-ci s'inscrivent dans un continuum de violences et se caractérisent par des faits multiples souvent cumulatifs allant de l'insulte, aux coups, en passant par le viol, ou le contrôle et le dénigrement permanent en alternance avec des périodes d'accalmie.

1% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales. En outre, 3 femmes ont déclaré être victime de la traite des êtres humains, d'esclavage moderne/domestique et 2 femmes de violences homophobes.



## VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET VERBALES

Entre 2012 et 2016 les violences verbales (72%) et psychologiques (84%) connaissent une évolution quasi comparable.

En moyenne les femmes victimes de violences conjugales déclarent cumuler près de 4 formes de violences psychologiques (29 344 faits déclarés par 7 990 victimes) : les plus cités sont les humiliations, sarcasmes, reproches (86%) ainsi que les dénigrement, le mépris (75%).

- ✚ **En 2016, une femme sur dix a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort.**
- ✚ Dans près de deux tiers des situations de violences conjugales sont dénoncés le chantage, les pressions ainsi que le harcèlement exercés par les agresseurs.
- ✚ Dans près de la moitié des situations, les violences psychologiques se manifestent par un contrôle et une surveillance des victimes.

17 % parmi ces femmes ont précisé la fréquence de ces violences. 92% d'entre elles subissent ces violences quotidiennement. Seules six femmes ont déclaré être victimes de ces violences pour la première fois.

**72% des victimes ont dénoncé des violences verbales. Le taux de déclaration des violences verbales diminue par rapport à 2015 (76%).**

- ✚ 87% des femmes victimes de violences verbales dénoncent des insultes et injures.
- ✚ 19% de ces victimes ont indiqué la fréquence des violences verbales. 94% d'entre elles indiquent qu'elles sont permanentes. Et pour près d'un quart ces violences durent depuis plus de 10 ans (25%).

## LES VIOLENCES PHYSIQUES

**66% des victimes de violences conjugales, au 3919, ont dénoncé des violences physiques parmi lesquelles :**

- ✚ les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus citées (77% des victimes).
- ✚ Plus d'une femme sur 2 a subi des bousculades et des gifles.
- ✚ **551 femmes déclarent avoir été victimes d'une tentative d'étouffement** ou de strangulation et **47 femmes dénoncent une tentative de meurtre** ou de défenestration.
- ✚ **Les violences avec arme à feu ou arme blanche représentent 2% des situations.**

## LES VIOLENCES SEXUELLES

Le taux de déclaration des violences sexuelles a augmenté de 1.4 points entre 2012 et 2016.

En 2016, parmi l'échantillon analysé et portant sur 9 480 femmes victimes de violences conjugales par un homme auteur, **713 (8%) femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles.**

En moyenne, les victimes subissent 2 formes de violences sexuelles.

- ✚ **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple.** 382 ont ainsi déclaré avoir été victime d'un viol conjugal soit 4% des 9480 femmes victimes de violences conjugales et 54% des femmes victimes de violences sexuelles.
- ✚ Au sein du couple, le harcèlement sexuel est également dénoncé par 25% des victimes.
- ✚ Pour 19% d'entre elles, on relève des pratiques sexuelles imposées.
- ✚ **14 femmes ont révélées être forcées à la prostitution et 23 femmes ont eu un.e partenaire sexuel.le imposé.e par l'agresseur.**

## LES VIOLENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

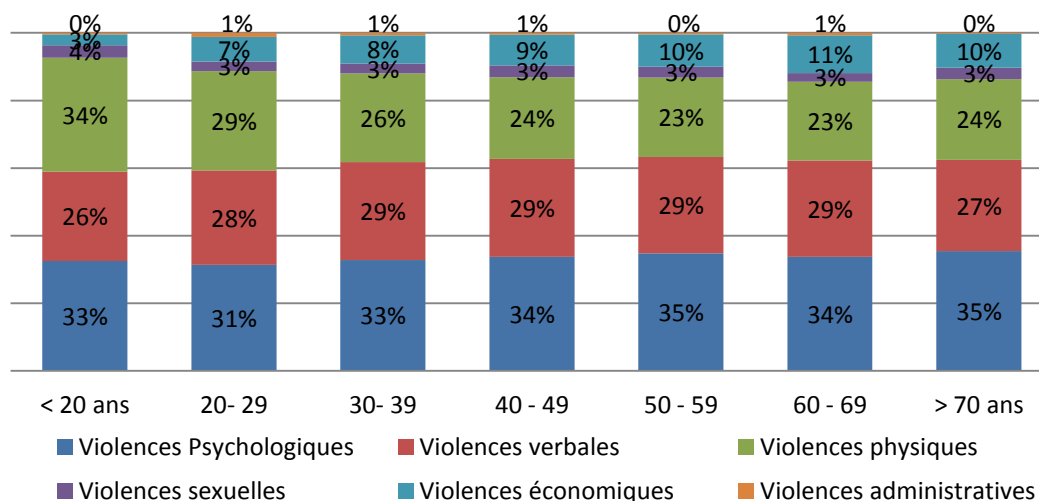
**20% des femmes soit 1 890 victimes ont dénoncé des violences économiques (près de 2 types) au sein de leur couple.**

- ✚ Pour une femme sur deux (51%) il s'agit avant tout de chantage économique.
- ✚ 49% dénoncent une non-participation aux charges et un contrôle des dépenses effectué par l'agresseur.
- ✚ 591 (31%) ont révélé être dépossédées de leurs ressources financières et/ou des moyens de paiement (subtilisation et confiscation).
- ✚ 116 femmes victimes ont déclaré avoir l'interdiction d'exercer une activité professionnelle.

**En 2016, les violences administratives ont été déclarées par 2% soit 190 des femmes victimes.**

- ✚ 51% ont subi une confiscation de leurs documents administratifs.
- ✚ 65 femmes sont de nationalité étrangère. Elles déclarent subir avant tout la confiscation de leurs documents administratifs. Les femmes étrangères dénoncent plus souvent une mise à l'échec de leur procédure d'accès au droit (34%) ainsi que des obstacles à la régularisation de leur situation administrative (32%).
- ✚ Certaines femmes victimes ont dénoncé une mise en échec, par l'agresseur, des procédures de régularisation (21%) et d'accès au droit (19%).

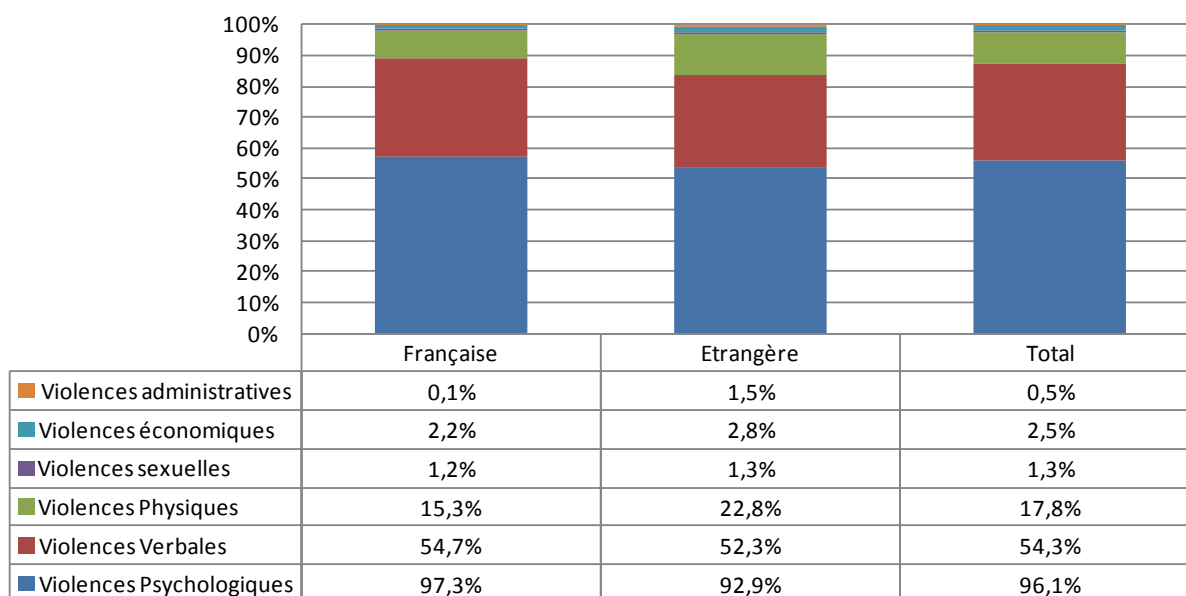
**Graphique 8 - Répartition des types de violences subies selon la classe d'âge des femmes victimes de violences conjugales**



Source : FNSF 3919-2016. Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.  
 Note : n (victimes) = 7 321 et 20 263 citations.

Chez les plus jeunes femmes de moins de 20 ans, les violences physiques et sexuelles sont légèrement plus déclarées.

**Graphique 9 - Répartition des types de violences subies selon la nationalité des femmes victimes de violences conjugales**



Source : FNSF 3919-2016. Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.  
 Note : n (victimes) = 2 819. Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

Les femmes victimes de nationalité étrangères déclarent subir davantage de violences physiques et administratives.

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et / ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au [3919](#).

### CONTEXTE DES VIOLENCES CONJUGALES

**Les victimes de violences conjugales ont mentionné comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences:**

**- la situation conjugale ou familiale (1798 victimes soit 19%)**

- ✚ Près d'une victime sur deux identifie des violences dès le début la relation (47%) à 90% des violences psychologiques et verbales.
- ✚ 31% indiquent le divorce ou la séparation.
- ✚ Pour 17% il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s).
- ✚ Les violences physiques (pas d'indicateurs spécifiques pour les violences sexuelles) sont identifiées au moment d'évènements tels que la grossesse, l'arrivée d'un enfant, le mariage ou le PACS et la rupture du couple (divorce, séparation).

**- la situation professionnelle en lien avec leur santé**

8% (765 victimes) des femmes ont indiqué que leur situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail..) en lien avec leur santé physique et/ou psychologique ont joué un rôle dans l'apparition ou aggravation des violences

Parmi elles, 61% ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques).

**- la situation liée au comportement de l'auteur des violences (pour 40% des victimes) avec :**

- ✚ 56% l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex.
- ✚ 26% l'addiction à l'alcool ou aux drogues (idem 2015).
- ✚ 17% la jalousie du partenaire

## ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS

### ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une répétition de violences à l'âge adulte.

#### **Victimes**

**778 (8%) des femmes victimes au 3919 en ont témoigné lors de l'appel.**

- ✚ 54% d'entre elles ont révélé une exposition à des violences parentales, (maltraitements directes ou exposition à des violences conjugales), pendant l'enfance et/ou l'adolescence.
- ✚ 29% ont été violentées lors d'une précédente relation conjugale.
- ✚ 95 victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant l'enfance

#### **Auteurs de violences**

**782 (8%) des victimes ont témoigné sur le parcours de l'agresseur.**

- ✚ Près des 2/3 (61%) ont indiqué une exposition des auteurs aux violences parentales
- ✚ 53% ont déclaré des maltraitements subies par l'agresseur durant l'enfance.
- ✚ 2% (18) ont indiqué des agressions sexuelles subies par l'agresseur pendant l'enfance.

### ANTECEDENTS DE VIOLENCES PERPETREES

#### **Victimes**

- peu nombreuses à avoir déclaré des violences commises par elles-mêmes envers autrui (0.1% soit 11 situations).

#### **Auteurs**

8% (758 situations) ont précisé les antécédents de violences exercées par le partenaire ou ex partenaire violent.

- ✚ Dans la majorité (481 situations), il s'agit de violences envers une autre ex-partenaire.
- ✚ Dans 246 situations ce sont des violences sur une autre personne que la compagne (bagarres fréquentes).
- ✚ 17 crimes (dont 5 meurtres et 13 viols) précédant la relation conjugale ont été dénoncés.
- ✚ 65 victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant par l'agresseur.

### **Santé**

Près de 3/4 des victimes (6 745 femmes) ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé.

- ✚ Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologiques :
  - 9/10 déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (92%).
  - Près d'1 femme sur 2 (47%) : perte d'estime de soi, dépression, lassitude et fatigue
  - Pour 6% : pensées suicidaires et tentatives de suicide
- ✚ Pour 6% des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées.
- ✚ 59 victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

En moyenne, plus de 2 problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

### **Répercussions sociales et professionnelles**

**43% des victimes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales.**

**Elles se traduisent principalement par :**

- ✚ Honte et sentiment de culpabilité (74%)
- ✚ Isolement des victimes par l'agresseur (66%).
- ✚ Une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, et une dépendance financière, d'une mise sous tutelle (6%).
- ✚ Une instabilité résidentielle (cf. p.15).

## DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES

Entre 2015 et 2016, on observe une baisse sensible du taux de déclaration des démarches, (en particulier auprès des services de police et de santé, qui restent cependant les plus sollicités) engagées par les femmes victimes.

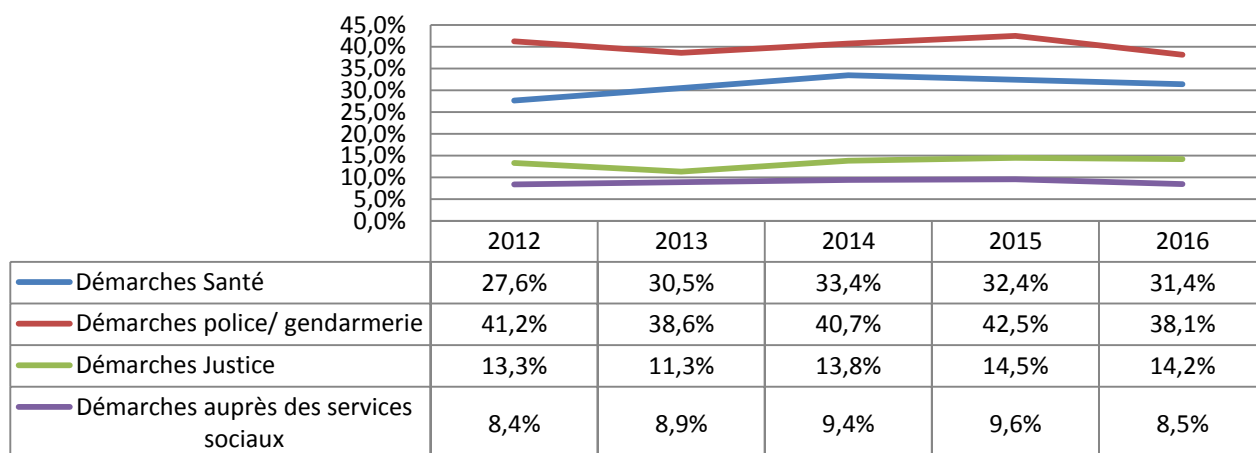
Au **3919**, plus d'1 victime sur 2 a déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2016:

- ✚ **38.1% auprès des services de police/gendarmerie** (soit -4.4 points/2015)<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Les modalités « refus de plainte » et « refus de main courante » ont été réintégrées dans le graphique 26. Sur cette même base nous considérons pour 2015 que le taux de réponse est égal à 42.5% soit une différence de -4.4 points entre 2015 et 2016.

- ✚ **31% auprès des services de santé**, (soit -1 points/2015).
- ✚ 14% auprès des services de justice, (idem 2015).
- ✚ 9% auprès des services sociaux (soit -1.1 point/2015).

**Graphique 10 – Evolution des démarches déclarées par les victimes au 3919 entre 2012 et 2016**



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2016= 9 480 (victimes) ; N-2015= 11 300 (victimes) ; N-2014= 12 047 (victimes) ; N-2013= 13 324 (tout public) ; N-2012= 13 417 (tout public). Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

## DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE POLICE / GENDARMERIE

**3 613 victimes de violences conjugales (38%) ont déclaré avoir entamé ces démarches parmi lesquelles :**

- ✚ Plus d'1 victime sur 2 (2032 soit 56%) a porté plainte.
- ✚ 26% ont déposé une main courante ou un PVRJ<sup>14</sup>.
- ✚ 836 situations ont nécessité une intervention.
- ✚ 191 victimes ont témoigné de refus d'enregistrement de leur plainte et/ou de leur main courante.

En 2016, plus de la moitié des femmes ayant effectué des démarches (1584 femmes soit 44%) ont déclaré que celles-ci ont donné lieu à une suite mais la plupart des femmes étaient en attente d'une réponse (37%) au moment de l'appel au **3919** (-3 points/2015).

- ✚ Dans plus d'une situation sur deux les auteurs ont été placés en garde à vue (15%) et / ou convoqués au commissariat (12%).
- ✚ La comparution immédiate dans 60 situations.
- ✚ Dans 10% des situations les victimes ont retiré leur plainte (idem 2015).

<sup>14</sup> Procès verbal de renseignement judiciaire

## DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE SANTE

**2 972 femmes (soit 31%) ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé.**

- ✚ Près d'1 victime sur 2 a consulté un médecin généraliste (41%) et 29% ont sollicité un psychiatre et/ou psychologue.
- ✚ 16% ont effectué des démarches auprès d'un service hospitalier.
- ✚ 168 femmes ont déclarées avoir fait appel à un service d'urgence (SAMU, pompiers).

**1 267 (43%) ont indiqué avoir connu une suite à ces démarches (43%).**

- ✚ Pour 95% de ces victimes un certificat médical
- ✚ Pour 35% (443 femmes), obtention d'une ITT
- ✚ 5 victimes ont essuyé un refus de délivrance d'une ITT et 8 victimes n'ont pas obtenu de certificat médical suite à leur demande.

## DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE JUSTICE

**14.2% des victimes (n= 1151) ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice (idem en 2015).**

- ✚ 84% des victimes ont fait appel à un avocat.
- ✚ 25% ont demandé le divorce ou une dissolution du PACS.
- ✚ Dans 69 situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection.

**27% des démarches ont fait l'objet d'une suite mais 59% des victimes étaient en attente d'une décision de justice (baisse de près de 7 points par rapport à 2015).**

- ✚ Pour 84 situations on observe une ordonnance de non-conciliation.
- ✚ Le taux de déclaration des ordonnances de non conciliation et de procédures pénales en cours au moment de l'appel augmente respectivement de 5.8 points et de 3 points par rapport à 2015.
- ✚ Dans 10 situations les procédures engagées ont été abandonnées.

## DEMARCHES AUPRES DES SERVICES SOCIAUX

**805 victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux agressions (9%).** Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans 15% des situations.

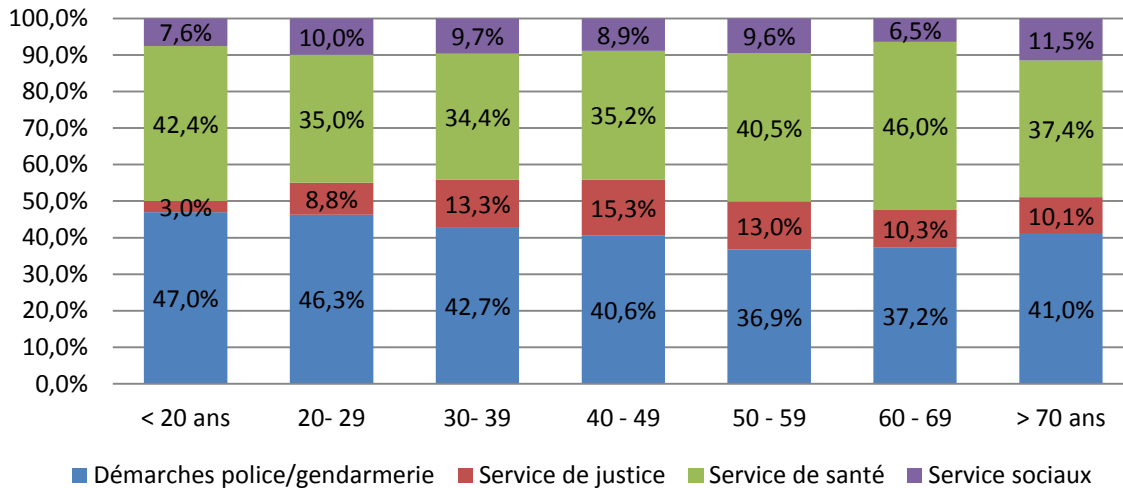
- ✚ Plus des deux tiers ont fait appel à un.e assistant.e social.e.
- ✚ 46 victimes ont déposé une demande d'hébergement (hébergement d'urgence, CHRS, établissement d'accueil mère-enfant...).



On observe pour les enfants :

- ✚ Dans 57% des situations une procédure concernant l'ASE<sup>15</sup> ou AEMO<sup>16</sup> mise en place.
- ✚ Une mesure de placement des enfants effectuée dans 1/4 de ces situations
- ✚ La mise en sécurité a été requise pour 4 victimes de violences conjugales via le 3919.<sup>17</sup>

**Graphique 11 - Répartition des types de démarches selon la classe d'âge des femmes victimes de violences conjugales**



Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 4 317 et 6 938 citations.

Ce graphique précise par classe d'âge la part correspondant à chaque type de démarches effectuées par les femmes victimes de violences conjugales ayant contacté le service 3919.

Tendances :

On observe plus de démarches vers les services de police et de gendarmerie pour les femmes de moins de 20 ans et de 20 à 29 ans comparé à celles de 50 à 69 ans qui s'adressent plus aux services de santé. Les femmes de plus de 70 ans sont les plus nombreuses à faire appel aux services sociaux. Les jeunes femmes de moins de 20 ans s'adressent à plus de 42% aux services de santé.

Dans l'ensemble, pour chaque classe d'âge ce sont les démarches auprès des services de police qui sont les plus citées. La part des démarches effectuées auprès des services de police diminue à mesure que l'âge augmente.

Enfin, la part des démarches effectuées auprès des services de justice est plus importante pour les plus de 30 ans et notamment chez les victimes ayant entre 40 - 49 ans.

<sup>15</sup> Aide sociale à l'enfance

<sup>16</sup> Action éducative en milieu ouvert

<sup>17</sup> Dispositif mis en place par le Réseau Solidarité Femme de mise en sécurité des femmes victimes de violences par l'attribution d'un nouveau logement.

## FOCUS – DEMARCHES EFFECTUEES AUPRES DES SERVICES DE POLICE PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES AU 3919

En 2016, 713 femmes violentées au sein de leur couple ont dénoncé des violences sexuelles dont 499 ont déclaré avoir été victime de violences sexuelles graves (70%). Parmi elles, 221 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (44%).

**Tableau 8 - Violences sexuelles graves et démarches engagées auprès des services de police (n= 221)**

	Signalement téléphonique	Main courante/ PVRJ	Refus de main courante	Intervention	Plainte	Refus de plainte	Autre	Non précisée	Total Victimes
<b>Viol conjugal</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>128</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>185</b>
%	10,3%	18,9%	2,2%	18,4%	69,2%	4,9%	1,1%	1,6%	
<b>Pratique sexuelle imposée</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>42</b>
%	21,4%	26,2%	7,1%	16,7%	47,6%	2,4%	2,4%	2,4%	
<b>Partenaire sexuel imposé.e</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
%	20,0%	40,0%	0,0%	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
<b>Tentative de viol conjugal</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
%	11,4%	27,3%	9,1%	25,0%	61,4%	4,5%	2,3%	0,0%	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>7</b>	<b>37</b>	<b>149</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>221</b>

Source : Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : Taux de réponse 44%. Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce particulièrement, lorsqu'il y a la révélation d'un viol conjugal et/ ou d'une tentative de viol conjugal (69% et 61% respectivement).

**Tableau 9 - Types de démarches engagées par les femmes victimes de viol conjugaux (n= 264)**

	Nb	%
Service de police	185	38,1
Service de Justice	75	15,5
Service de santé	172	35,5
Service social	53	10,9
Total	485	100,0

Source : Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : Taux de réponse 69%

Ce sont principalement les services de police et de santé qui sont sollicités par les femmes ayant déclaré un viol conjugal.

- ✚ 38% des démarches engagées par les femmes victimes de viols conjugaux sont réalisées auprès des services de police.

Au total, sur l'ensemble des femmes victimes de viols conjugales (382 victimes) plus des deux tiers ont déclaré avoir engagé des démarches auprès d'un ou plusieurs organismes/services institutionnels (69%).

**Tableau 10 - Démarches auprès des services de police des femmes victimes de viols conjugaux (n= 185)**

	N	%
Signalement téléphonique	19	10,3
Main courante/PVRJ	35	18,9
Refus de main courante	4	2,2
Intervention	34	18,4
Plainte	128	69,2
Refus de plainte	9	4,9
Autre	2	1,1
Non précisé	3	1,6

Source : Source : FNSF 3919-2016.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignés.

Note : Taux de réponse 48%. Plusieurs réponse possible, somme des % supérieure à 100.

62% des femmes victimes d'un viol conjugal et ayant engagé des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie ont déposé plainte.

## TYPES DE SOUTIEN

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la capacité des victimes à pouvoir s'appuyer sur leur entourage et sur un réseau d'associations spécialisées et d'acteurs/actrices institutionnels, entre autres.

En 2016, 3 411 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions, parmi lesquelles :

- ✚ Un quart des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel.le.s (dont 10% concerne celui des professionnel.le.s de santé et 9% de police et de justice).
- ✚ La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (46%) suivi des amis proches (26%).
- ✚ Cependant, 26% des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.

La famille constitue pour l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales répondantes le premier soutien mentionné. Cependant, pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales l'éloignement géographique peut renforcer l'isolement. Ainsi, l'absence de soutien est signalée par près d'un tiers des femmes étrangères.

Dans le cadre des missions dévolues au service 3919, l'écoute demeure la première réponse apportée aux femmes. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales.

Enfin, sur l'ensemble des 8 933 fiches violences conjugales renseignées pour cet item nous relevons que dans près d'une situation sur deux une orientation vers une structure proposant un hébergement d'urgence est effectuée.

**Après l'entretien téléphonique une orientation vers les associations du réseau Solidarité Femmes et/ou d'autres partenaires associatifs ou institutionnels peut être proposée par l'écoutante en fonction des problématiques et des demandes ayant émergé lors de l'échange.**

**DONNEES SYNTHETIQUES – SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ENTRE 2014 ET 2016**

**Tableau 11 – Données synthétiques des femmes victimes de violences conjugales entre 2014 et 2016**

	2016	2015	2014
<b>Motifs Appels VFF :</b>			
Violences conjugales (dont viol conjugal)	95,4%	97,9%	97,6%
Violences sexuelles (hors viol conjugal)	3,9%	1,7%	2,0%
Harcèlement sexuel au travail	0,4%	0,3%	0,3%
Mariage forcé/crime dit d'honneur	0,2%	0,1%	0,1%
Mutilation sexuelle féminine	0,1%	0,0%	0,0%
<b>Distribution fiches VC selon sexe victime/auteur :</b>			
Femme-Victime / Homme-Agresseur	96,6%	96,8%	96,8%
Femme-Victime / Femme-Agresseur	1,0%	1,6%	1,3%
Homme-Victime / Femme-Agresseur	1,7%	0,9%	1,2%
Homme-Victime / Homme-Agresseur	0,7%	0,6%	0,7%
<b>Statut appelant :</b>			
Victime	72,0%	71,4%	71,9%
Famille	13,9%	14,0%	13,4%
Entourage (ami, voisin, collègue)	9,8%	10,3%	10,0%
Professionnel.les	2,7%	2,6%	2,7%
Auteur	0,2%	1,4%	1,7%
Autre	1,5%	0,0%	0,0%
NSP	0,0%	6,0%	9,0%
<b>Age moyen Fiches victimes (FVHA) :</b>			
Age moy. Femmes victimes	39,7	39,4	40
Age moy. hommes auteurs	42,5	41,6	42,1
<b>Relation conjugale des victimes (FVHA)</b>			
Mariée	45,2%	44,4%	46,1%
Concubine	25,3%	26,0%	25,6%
Autre relation régulière	7,0%	7,4%	6,5%
Relation occasionnelle	0,4%	0,6%	0,6%
Ex-partenaire	20,1%	19,9%	19,5%
Pacsée	2,0%	1,4%	1,8%
<b>Situation familiale des victimes (FVHA) :</b>			
Avec enfants	82,0%	82,6%	82,7%
Enceinte	2,8%	2,9%	2,9%
Sans enfant	16,7%	16,0%	16,0%
<b>Nombre moy d'enf. /femmes victimes (FVHA)</b>	2,1	2,1	2,1
<b>Enfants - Type d'exposition aux VC :</b>			
Exposé.es	92,0%	95,2%	93,1%
Maltraité.es	21,6%	19,1%	21,5%
Maltraite la victime	4,5%	4,1%	3,6%
Violent sur tiers	1,0%	1,0%	1,6%
<b>Typologie des violences conjugales (FVHA)</b>			
Violence verbales	72,3%	76,0%	75,1%

Violences psychologiques	84,3%	86,7%	86,0%
Violences physiques	66,3%	68,2%	69,7%
Violences sexuelles ( <b>dont viol conjugal</b> )	<b>7,5%</b>	6,9%	6,4%
Violences économiques	19,9%	22,8%	23,3%
Violences administratives	2,0%	2,2%	2,2%
<b>Types de démarches (FVHA)</b>			
Démarches Santé	31,4%	32,4%	33,4%
Démarches police/ gendarmerie	38,1%	42,5%	40,7%
Démarches Justice	14,2%	14,5%	13,8%
Démarches auprès des services sociaux	8,5%	9,6%	9,4%

Source : FNSF 3919-2016.

## ANNEXES

Tableau 1 – Distribution des fiches FVHA par départements entre 2012 et 2016

Départements FVHA	2012	2013	2014	2015	2016
01 - Ain	86	103	130	110	111
02 - Aisne	100	70	136	118	112
03 - Allier	56	38	52	47	41
04 - Alpes de Haute Provence	33	39	37	37	36
05 - Hautes Alpes	23	21	24	25	27
06 - Alpes Maritimes	228	224	324	289	215
07 - Ardèche	67	50	63	66	51
08 - Ardennes	46	49	45	53	31
09 - Ariège	20	16	40	22	25
10 - Aube	54	60	84	71	49
11 - Aude	63	52	87	84	70
12 - Aveyron	35	23	32	41	29
13 - Bouches du Rhône	389	402	473	493	429
14 - Calvados	92	86	150	114	98
15 - Cantal	20	17	17	10	15
16 - Charente	54	47	49	52	28
17 - Charente Maritime	96	92	136	114	90
18 - Cher	50	44	48	51	56
19 - Corrèze	19	29	22	33	32
20 - Corse	45	40	43	42	43
21 - Côte d'Or	84	64	146	109	92
22 - Côtes d'Armor	92	73	116	98	114
23 - Creuse	12	15	14	24	10
24 - Dordogne	59	56	96	88	72
25 - Doubs	74	52	105	106	93
26 - Drôme	112	81	105	108	95
27 - Eure	103	101	132	105	82
28 - Eure et Loir	91	83	113	111	93
29 - Finistère	136	131	179	182	180
30 - Gard	147	122	197	189	157
31 - Haute Garonne	231	218	295	285	249
32 - Gers	19	30	28	15	20
33 - Gironde	232	246	354	294	245
34 - Hérault	330	279	309	317	232
35 - Ille et Vilaine	153	146	178	186	158
36 - Indre	21	17	41	29	26
37 - Indre et Loire	82	98	124	119	100
38 - Isère	193	185	269	260	224
39 - Jura	47	31	51	47	28

40 - Landes	56	50	72	73	69
41 - Loir et Cher	56	45	68	62	36
42 - Loire	87	82	127	141	113
43 - Haute Loire	24	23	23	27	16
44 - Loire Atlantique	247	281	367	363	310
45 - Loiret	156	144	160	170	175
46 - Lot	32	25	19	23	18
47 - Lot et Garonne	57	44	59	54	46
48 - Lozère	10	6	5	7	5
49 - Maine et Loire	120	130	182	121	133
50 - Manche	64	51	77	56	46
51 - Marne	64	93	81	105	84
52 - Haute Marne	28	29	24	34	21
53 - Mayenne	38	30	34	38	32
54 - Meurthe et Moselle	133	87	159	144	114
55 - Meuse	24	18	42	41	23
56 - Morbihan	106	118	135	143	128
57 - Moselle	150	152	199	222	165
58 - Nièvre	32	34	40	37	24
59 - Nord	515	475	632	627	517
60 - Oise	148	143	201	196	135
61 - Orne	51	24	34	40	41
62 - Pas de Calais	240	225	277	275	243
63 - Puy de Dôme	98	85	118	89	86
64 - Pyrénées Atlantiques	76	63	67	89	72
65 - Hautes Pyrénées	32	27	38	39	53
66 - Pyrénées Orientales	65	80	101	93	78
67 - Bas Rhin	134	168	188	205	149
68 - Haut Rhin	99	101	137	116	79
69 - Rhône	427	432	600	543	482
70 - Haute Saône	36	26	39	27	31
71 - Saône et Loire	79	64	106	106	73
72 - Sarthe	79	79	94	90	65
73 - Savoie	88	71	113	90	72
74 - Haute Savoie	223	176	207	214	171
75 - Paris	829	884	1023	832	736
76 - Seine Maritime	157	168	206	234	154
77 - Seine et Marne	375	415	571	480	367
78 - Yvelines	405	383	450	420	347
79 - Deux Sèvres	47	51	62	69	47
80 - Somme	55	47	113	120	74
81 - Tarn	55	53	54	60	49
82 - Tarn et Garonne	39	27	40	57	30
83 - Var	216	216	261	241	228
84 - Vaucluse	143	105	140	145	125



85 - Vendée	61	52	99	120	71
86 - Vienne	53	43	68	68	54
87 - Haute Vienne	42	36	70	54	34
88 - Vosges	44	49	52	59	42
89 - Yonne	62	51	81	88	53
90 - Territoire de Belfort	23	17	17	26	18
91 - Essonne	389	323	450	355	341
92 - Hauts de Seine	396	441	529	459	352
93 - Seine Saint Denis	599	661	782	744	558
94 - Val de Marne	490	456	637	529	449
95 - Val d'Oise	338	367	368	386	284
971 - Guadeloupe	28	36	37	40	30
972 - Martinique	23	35	52	29	22
973 - Guyane	12	16	17	12	9
974 - Réunion	41	46	74	60	65
976 - Mayotte	1	0	2	6	0
988-Nouvelle Calédonie	0	1	2	0	1
<b>Total</b>	<b>12 591</b>	<b>12 190</b>	<b>15 926</b>	<b>14 937</b>	<b>12 303</b>

Source : FNSF 3919-France 2016 .

Champ : Tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

\* Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger (n=83), Polynésie Française (n= 1), de « Monaco », Wallis et Futuna. Rappel N= 13 171.

Tableau 2 – Distribution des fiches FVHA par régions entre 2014 et 2016

Région Victimes (ancien découpage)	2014		2015		2016	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alsace	238	2,1	231	2,2	167	1,9
Aquitaine	461	4,0	432	4,0	361	4,0
Auvergne	154	1,3	120	1,1	118	1,3
Bourgogne	269	2,3	246	2,3	176	2,0
Bretagne	441	3,8	435	4,1	437	4,9
Champagnes-Ardennes	393	3,4	195	1,8	376	4,2
Centre	185	1,6	394	3,7	135	1,5
Corse	30	0,3	31	0,3	32	0,4
Franche-Comté	154	1,3	141	1,3	126	1,4
Ile-de-France	3 565	31,1	3 128	29,2	2 562	28,6
Languedoc-Roussillon	478	4,2	486	4,5	382	4,3
Limousin	76	0,7	74	0,7	52	0,6
Lorraine	340	3,0	355	3,3	249	2,8
Midi-Pyrénées	402	3,5	391	3,6	337	3,8
Nord-Pas-de-Calais	667	5,8	659	6,1	571	6,4
Basse-Normandie	179	1,6	136	1,3	131	1,5
Haute-Normandie	251	2,2	222	2,1	170	1,9
Pays de la Loire	561	4,9	511	4,8	446	5,0
Picardie	329	2,9	308	2,9	227	2,5
Poitou-Charentes	218	1,9	212	2,0	157	1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	918	8,0	905	8,4	783	8,8
Rhône-Alpes	1 149	10,0	1 117	10,4	953	10,7
<b>Total</b>	<b>11 458</b>	<b>100,0</b>	<b>10 729</b>	<b>100,0</b>	<b>8 948</b>	<b>100,0</b>

Source : FNSF 3919-France 2016, FNSF 3919-France 2015, FNSF 3919-France 2014.

Champ : Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919, hors DROM-COM et non renseignées pour la variable « région ».

Note : N-2016 = 9 480, taux de réponse 94,4%. N-2015 = 11 300, taux de réponse 94,9%. N-2014 = 12 047, taux de réponse 95,4%. Pour les données correspondant au nouveau découpage des régions voir [tableau p13](#).

## Constitution du Réseau Solidarité Femmes par territoire (après l'AG 2016)

### Territoire Nord

- ☐ SOLFA - 59000 Lille
- ☐ Havre - Service Solveig - 59360 Le Cateau Cambresis
- ☐ Association Louise Michel - 59650 Villeneuve d'Ascq –

### Territoire Est

- ☐ Solidarité Femmes – 10000 Troyes
- ☐ Solidarité Femmes - 21000 Dijon
- ☐ Solidarité Femmes - 25000 Besançon
- ☐ SOS Femmes Solidarité - 67000 Strasbourg
- ☐ Solidarité Femmes - 68300 Saint-Louis
- ☐ Solidarité Femmes - 90000 Belfort
- ☐ Arelia – 54000 Nancy

### Territoire Rhône-Alpes

- ☐ Issue de Secours - 38100 - Grenoble
- ☐ Solidarité Femmes Miléna- 38100 - Grenoble
- ☐ SOS Violences Conjugales 42 - 42000 Saint-Etienne
- ☐ Filactions - 69001 Lyon
- ☐ Femmes contre les intégrismes – 69001 Lyon
- ☐ VIFFIL SOS Femmes - 69190 Villeurbanne
- ☐ SOS Femmes Violences - 73000 Chambéry
- ☐ Espace Femmes Geneviève D. - 74800 La Roche sur Foron

### Territoire Sud-est

- ☐ Accueil Femmes Solidarité - 06000 Nice
- ☐ SOS Femmes - 13006 Marseille
- ☐ La Falep – 20181 Ajaccio
- ☐ La Clède/AFGAS- 30100 Alès
- ☐ Foyer Elisabeth Bouissonnade - 34080 Montpellier
- ☐ Rhéso 84 - 84200 Carpentras
- ☐ Nouvelle Olympe – 83600 Fréjus
- ☐ CHRS L'eau vive – 07230 Payzac

### Territoire DOM

- ☐ Initiative' Eco - 97100 Basse Terre
- ☐ Union des Femmes de la Martinique (UFM) - 97200 Fort-de-France
- ☐ LAEFPA Rosannie Soleil – 97200 Fort-de-France

### Territoire Sud-ouest

- ☐ SOS Violences Conjugales - 19100 Brive
- ☐ APIAF - 31000 Toulouse
- ☐ Olympe de Gouge - 31000 Toulouse
- ☐ SAVIF-PEA - 31000 Toulouse
- ☐ ISES - 31250 Revel
- ☐ Du côté des femmes - 31600 Muret
- ☐ Femmes de papier - 31800 Saint-Gaudens
- ☐ Maison des Femmes - 33000 Bordeaux
- ☐ APAFED - 33151 Cenon
- ☐ Agir contre les violences faites aux femmes (ACV2F)-33 590 –Saint-Vivien Médoc
- ☐ La Maison de Simone - 33600 Pessac
- ☐ Maison d'Accueil des Femmes - 47300 Villeneuve sur Lot
- ☐ Du côté des femmes - 64000 Pau
- ☐ Maison des Femmes - 81000 Albi
- ☐ Paroles de Femmes - 81600 Gaillac
- ☐ Espace et vie- 82200 Moissac
- ☐ Solidarité Femmes Bassin - 33138 Lanton

### Territoire Ouest

- ☐ ADALEA - 22000 Saint Brieuc
- ☐ Le Goëland – 35400 Saint-Malo
- ☐ SOS Femmes - 44000 Nantes
- ☐ SOS Femmes - 49100 Angers
- ☐ SOS Femmes Accueil 72 - 72100 Le Mans
- ☐ Accueil Urgence Femmes en Difficultés (AUFD) - 85017 La Roche sur Yon

### Territoire Ile-de-France

- ☐ Elle's Imagine'nt - 75015 Paris
- ☐ Libres Terres Des femmes (LTDF) - 75019 Paris
- ☐ Halte Aux Femmes Battues (HAFB) - 75020 Paris
- ☐ SOS Femmes - 77100 Meaux
- ☐ Solidarité Femmes le Relais 77 - 77240 - Vert Saint Denis -
- ☐ Paroles de Femmes - 91300 Massy
- ☐ L'Escale –Solidarité Femmes - 92230 Gennevilliers
- ☐ Centre Flora Tristan - 92230 Châtillon
- ☐ SOS Femmes 93 - 93140 Bondy
- ☐ Tremplin 94 - 94700 Maisons-Alfort
- ☐ Du Côté Des Femmes (DCDF) – 95800
- ☐ LEA – 91330 Yerres

**En 2017, En Avant Toute(s) (75) ; Abri-Côtier (29) ; AIEM (57) ont rejoint le réseau Solidarité Femmes**

## ILS ONT SOUTENU LA FNSF EN 2016



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Nous adressons nos sincères remerciements à tous nos partenaires publics et privés et à nos donatrices et donateurs pour leur mobilisation en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour leur soutien moral et financier à l'égard de notre fédération.



*Le Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en œuvre par les organisations à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.*

VIOLENCES FEMMES INFO  
**3 9 1 9**  
APPEL ANONYME ET GRATUIT

**Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel.le.s concerné.e.s. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi, dimanche et jours fériés.**

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Ministère chargé des droits des femmes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites, soit : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, l'association Femmes solidaires, l'association Voix de Femmes, le Centre national d'information des droits et des familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants et le Mouvement français pour le planning familial. Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. Lorsque c'est nécessaire, il oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

*\* En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).*

